



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide au développement

Question écrite n° 62687

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du développement et de la francophonie, sur les inquiétudes suscitées par la baisse de l'aide publique au développement. Le Gouvernement semble vouloir diminuer de 10 % le budget consacré à l'aide publique au développement dans les trois prochaines années. Elle lui demande si le Gouvernement confirme cette information et si tel est le cas, comment il entend répondre aux inquiétudes des organisations humanitaires.

Texte de la réponse

L'année 2015 a été déterminante sur les enjeux de développement, avec trois rendez-vous majeurs : Addis Abeba en juillet, New York en septembre et la conférence Paris Climat / COP21 en décembre. Dans ce contexte, le gouvernement a pris des engagements forts par la voix du président de la République. Il a annoncé, le 28 septembre 2015, l'augmentation des financements en faveur du Développement de 4 milliards d'euros en 2020, dont 2 milliards d'euros pour la lutte contre le changement climatique. Cela se traduit de manière budgétaire : 1. le gouvernement a présenté deux amendements afin d'abonder de 150 millions d'euros les ressources budgétaires prévues en 2016 pour deux priorités : le climat et l'aide aux réfugiés dans les pays limitrophes de zones de crises ; 2. outre ces amendements gouvernementaux, 106 millions d'euros supplémentaires pour le développement durable ont été votés à l'initiative des députés. En outre, en dépit d'un contexte budgétaire contraint, le MAEDI maintiendra son effort en faveur des ONG et organisations humanitaires, conformément aux engagements du président de la République, d'un doublement progressif au cours de son mandat de l'aide transitant par les ONG. Les outils de la politique d'aide au développement sont en outre modernisés et un rapprochement entre l'Agence française de développement et la Caisse des dépôts permettra de mettre en oeuvre de manière ambitieuse les objectifs de la loi relative à la politique de développement et de solidarité internationale. Cependant, il faut être conscient que l'aide publique au développement ne peut faire face, seule, à l'ampleur des besoins et aux enjeux actuels, notamment climatiques mais également sanitaires ou de tout ordre touchant au développement durable. Il faut raisonner de manière globale pour financer et mettre en oeuvre les Objectifs de développement durable (ODD). Il s'agit d'ailleurs d'une avancée majeure du « Programme d'action d'Addis Abeba » et de « l'agenda pour le développement durable ». Ceux-ci s'inscrivent dans une vision globale, universelle et durable du financement du développement, qui s'étend bien au-delà de l'aide publique au développement.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62687

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Francophonie
Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6578

Réponse publiée au JO le : [19 janvier 2016](#), page 571